

Thierry Grosjean (PLR) – 18 février 2013

Dès lors que l'ensemble de nos candidats, à l'exécutif comme pour le législatif, défendront un programme de législature identique, les candidats PLR au Conseil d'Etat ont souhaité apporter une réponse commune et collective. *Secrétariat général du PLR/réd.*

Ecoles et finances

Au plan structurel, il paraît pour le moins délicat d'aller dans le sens d'économies supplémentaires. Seule la question de l'affectation des sommes importantes consacrées à la scolarité obligatoire peut être évoquée. Au plan des charges, la délicate question des traitements des enseignants en lien avec une scolarité découpée selon le cadre HarmoS n'est pas à négliger. Nous la traiterons ci-dessous, mais c'est une évidence que les traitements du corps enseignant –les cycles 1 et 2– doivent être revus. Outre l'égalité des traitements, c'est toute la question de l'attractivité du métier qui est en jeu dans les prochaines années.

Aujourd'hui, des coûts bien trop importants sont alloués aux recyclages et à la formation continue. Ces coûts, inhérents aux remplacements en particulier, doivent être réduits et affectés aux conséquences de l'intégration des élèves «différents» et à la réforme des filières du cycle 3. Comme l'affirme le dicton: «L'éducation n'a pas de prix, mais l'école a un coût», il faut «investir» dans la formation... Investir puisque, à terme, plus ou «mieux» d'éducation et d'instruction, ce sera moins de charges en création de classes de «banlieue scolaire», respectivement moins de coûts inhérents à l'aide sociale!

HarmoS, PER et réforme de l'école secondaire

Selon le désir du législatif, la réforme du cycle 3 –école secondaire– dans l'optique d'une école sans filière est acquise. Dès lors, on ne peut pas parler de «stabilisation» du système puisque ce dernier va «bouger» dès 2014 en principe. Quant au fait de rendre l'école plus efficace –au plan des apprentissages– il s'agit d'une volonté communément admise par chacun. Pour cela, outre les réformes engagées au cours de cette législature qui se termine, il s'agira de stabiliser l'école et de permettre aux enseignants d'être plus «efficaces» encore en allant vers une école du «moins mais mieux», dans une optique de pédagogie différenciée!

Salaires

L'introduction du concordat HarmoS a considérablement modifié le paysage des traitements du corps enseignant. Il y a longtemps que le système aurait dû être modifié. Dès lors que le

canton de Neuchâtel privilégie un système de traitements en fonction des titres, et compte tenu du fait que la HEP délivre des titres identiques pour les degrés 1 – 6 depuis plusieurs années, il n'est donc pas normal qu'un enseignant soit rémunéré différemment selon le degré qu'il occupe. C'est revenir à un système qui avait cours dans les années 70... Durant la prochaine législature, il s'agira de s'atteler, en partenariat avec les communes –organes payeurs à 55%– à une revalorisation des traitements sous l'angle d'un meilleur équilibre puisque les écarts sont très importants entre le degré 1 et le degré 11. Il conviendra sans doute de «geler» les progressions des salaires les plus élevés afin de permettre d'élever les classes de traitements des degrés 1 à 6.

Intégration scolaire

La première option est irréfutable, puisque tel est le vœu du législatif –cf. session de janvier. Cependant, l'intégration à n'importe quel prix relèverait d'une conception pédagogique erronée et donnerait de faux espoirs à des parents, respectivement des enfants, qui n'en retireraient aucun bénéfice. D'où l'importance d'une pédagogie différenciée, dans le sens du «sur-mesure» et non du « prêt-à-porter », mais seulement après une évaluation rigoureuse de chaque situation et en accord avec les parents, sous l'angle d'un projet d'apprentissage et professionnel.